

F-Le Mans: Gas appliance maintenance services

OJ S 16/2013 23/01/2013

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Le Mans habitat - OPHLM du Mans

Postal address: 2 rue de la Mariette Cedex 2

Town: Le Mans

Postal code: 72055

Country: France

For the attention of: Mme le directeur général

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local agency/office

I.3. Main activity

Housing and community amenities

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority****II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement**II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

maintenance avec garantie totale des générateurs mixtes fonctionnant au gaz, radiateurs gaz, installations de Vmc et modules de suppression d'eau, divers groupes, 2013-2019

II.1.6. CPV code(s)

50531200 Gas appliance maintenance services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

les prestations concernent notamment 4 003 chaudières et 4 291 installations de Vmc

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

l'Avance prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P. Concerne uniquement les marchés supérieurs à 50 000 EUR (H.T.). Et devra faire l'objet d'une garantie à première demande.les prix seront fermes.mode de financement : les prestations seront financées sur fonds propres.il est prévu un règlement par virement à un compte bancaire ou postal ; le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement dans les conditions définies par le marché

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

les entreprises peuvent répondre en groupement (en cas d'attribution, transformation du groupement suivant la forme juridique suivante : solidaire)

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: il s'agit des déclarations et documents définis aux articles 17 et 23 du décret 2005-1742

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: indication des moyens généraux en matériel et en personnel de l'opérateur économique, déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

qualibat 5562 maintenance des appareils individuels de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire et Vmc gaz associé La qualification professionnelle s'entend ou "Références de prestations équivalentes" ou tout autre élément présenté par le candidat pour attester qu'il a la compétence pour réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat (autres qualifications équivalentes...).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur technique (sur la base du mémoire méthodologique remis et notamment sur les moyens humains 20%, matériels - dont les fiches techniques le cas échéant - 20% et organisationnels y compris les aspects concernant la sécurité 20% mis à disposition pour la présente consultation) %. Weighting 60
2. Prix %. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

1301SAODAR01

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

28.2.2013 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: les séances de la commission d'appel d'offres ne sont pas publiques

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

le dossier de consultation pourra être obtenu gratuitement auprès de Le Mans Habitat - 2 rue de la Mariette - 72055 Le Mans Cedex 2, FRANCE (service Marchés et Achats - porte Bm 216 - fax : +33 243415333 - courriel : service.marches@lemanshabitat.com). le dossier de consultation sous format informatique est disponible à l'adresse suivante : www.lemanshabitat.com rubrique "Entreprises" puis "Marchés publics".renseignements d'ordre technique :Direction de la Maintenance et de la Relation Clientèle : Tél : +33 243412361 - fax : +33 243415333 renseignements d'ordre administratif service Marchés et Achats : Tél. : +33 243415348 Fax : +33 243415333 caractéristiques principales : Il s'agit de la maintenance avec garantie totale des générateurs mixtes fonctionnant au gaz, des radiateurs gaz, des installations de Ventilations Mécaniques Contrôlées et des modules de surpression d'eau, divers groupes au Mans et Arnage (sarthe).la présente opération comporte un lot unique. Durée du marché : 6 ans et 9 mois, du 1.4.2013 au 31.12.2013, renouvelable 6 fois maximum sans dépasser le 31.12.2019.la présente consultation relève de l'ordonnance 2005-649 et de son décret d'application 2005-1742 et non pas du code des marchés publics. Toute référence au code des marchés publics est inopérante.Unité monétaire utilisée, l'euroconditions de remise des offres ou des candidatures : Ouverture des bureaux au public : 9:00 à 12:00 -14:00 à 17:00 la candidature et l'offre pourront être remises sur support papier. Les supports électroniques (cd-rom, clé Usb...) ne sont pas autorisés. Se référer au règlement de consultation.tous les éléments liés à la procédure doivent être rédigés en langue française. S'ils ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.Les candidats peuvent accéder aux documents de la consultation sur le site Internet : <http://www.edi-tender.com/lemanshabitat/Adresse> auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Service Marchés.

Correspondant : M Renvoizé, 2 rue de la Mariette, 72055 Le Mans Cedex 2, FRANCE.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : le candidat ou chaque membre du groupement déclare :
a) condamnation définitive :- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-

4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union européenne - ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;b) lutte contre le travail illégal : - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L.8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'union européenne ; - pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;g) Marchés de défense et de sécurité :- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ; - avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'état ;.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 18.1.2013.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: auprès du tribunal administratif de Nantes (6 allée Ile Gloriette 44041 Nantes, téléphone +33 240994600) :- d'Un recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché jusqu'à la conclusion du marché et, en tout état de cause, dans un délai maximal de 2 mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R421-1 et R 421-2 du code de justice administrative, assorti le cas échéant d'un référé suspension ; - d'Un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux articles L551-1 et R551-1 à R551-6 du code de justice administrative ; - d'Un référé contractuel à compter de la signature du marché conformément

aux articles L551-13 et R551-7 à R551-10 du code de justice administrative dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis du marché ; - d'Un recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 16/07/2007 (no291545, société Tropic Travaux Signalisation), dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L521-1 du code de justice administrative- d'Un recours gracieux formulé auprès du pouvoir adjudicateur (ceci emporte des effets de droit et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative)

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

18.1.2013